

## Communiqué

# **Liberté d'informer menacée par la proposition de loi « sécurité globale » : la presse d'initiative jeune aussi concernée !**

Le 20 octobre 2020, les députés Jean-Michel Fauvergue et Alice Thourot ont déposé une proposition de loi "relative à la sécurité globale", actuellement étudiée en première lecture à l'Assemblée nationale. Jets d'encre s'inquiète de l'application de l'article 24, qui pourrait nuire à la liberté d'informer.

Ni représentant de la presse professionnelle, ni syndicat du secteur, Jets d'encre défend toutefois la liberté d'informer par des médias étudiants, lycéens, collégiens, associatifs ou de toute autre structure tenue par des jeunes de moins de 25 ans.

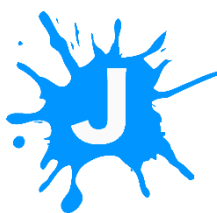
L'article 24 de la proposition de loi vise à modifier la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et à y ajouter l'interdiction de diffuser « l'image du visage ou tout autre élément d'identification d'un agent de la police nationale ou de la gendarmerie nationale autre que son numéro d'identification individuel lorsqu'il agit dans le cadre d'une opération de police, dans le but qu'il soit porté atteinte à son intégrité physique ou psychique ». La peine encourue pourrait être d'un an d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende.

Les années 2018 et 2019 ont été marquées par plusieurs mouvements de contestation, notamment lycéens et étudiants. Certains ont été rythmés par des violences policières, couvertes par les journalistes professionnels. Les journalistes jeunes se sont aussi intéressés à ces manifestations et ont rendu compte de ces violences dans leurs médias.

Si l'article 24 de la proposition de loi venait à être appliqué, des directeurs et directrices de publication de médias jeunes et des journalistes jeunes pourraient être poursuivis après la diffusion d'une image sur laquelle un policier pourrait être reconnaissable. Des journalistes jeunes pourraient également s'auto-censurer en évitant de parler des violences policières ou des manifestations en France.

À la publication de la proposition de loi, de nombreux journalistes, journalistes en formation et sociétés de rédacteurs ont appelé à supprimer l'article 24 cité ci-dessus. Par ce communiqué, Jets d'encre s'associe à leur démarche. L'association s'inquiète par ailleurs de la multiplication, en marge de récentes manifestations, des arrestations de journalistes, parfois anciens journalistes jeunes et bénévoles à Jets d'encre. Nous leur apportons tout notre soutien.

L'association Jets d'encre souligne l'importance pour les journalistes jeunes d'avoir le droit de capter et de diffuser des images relatives aux mouvements sociaux en France et s'inquiète de ce possible recul de la liberté d'expression et d'informer.



### **L'association Jets d'encre**

*Depuis sa création en 2004, et dans le prolongement de l'association J-Press, fondée en 1981, Jets d'encre promeut et défend la liberté d'expression de la jeunesse. Notre association se fixe pour objectif de fédérer, de valoriser, de développer et de défendre les médias jeunes, qu'ils aient pour origine le cadre scolaire, universitaire, ou autre.*

